



SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE TORCY

CANTON DE TORCY

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable du Territoire

Nos Réf : HS/AT/SLP/007570

Affaire suivie par Hina SCHOUMACKER
Chargée de l'Action Foncière
Tél. : 01 64 66 68 49

Bussy-Saint-Georges, le 16 Mars 2010

ASL LE CADRAN
M. Jean-Paul BEAUGENDRE
18 rue Jean-Baptiste Vacher

77600 BUSSY ST GEORGES

Objet : Rétrocession ou prise en charge des murs d'enceinte et clôtures périphériques

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre demande en date du 22 février 2010, je vous informe que conformément au plan de récolement annexé au dossier de rétrocession de la Place du Clos Saint-Georges signé entre l'aménageur public EPAMARNE et la commune le 14 août 2000, le mur d'enceinte en briques délimitant le nord-est de cette place n'est pas inclus dans l'emprise de la voirie communale.

A ce titre, ce mur appartient aux propriétaires des différents terrains situés au droit de la place du Clos.

Aussi, je suis au regret de vous informer que je ne peux accéder à votre demande, la collectivité publique n'ayant pas vocation à reprendre en propriété ou en gestion les murs d'enceinte d'une résidence privée.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Lemaunere Jean-Claude



Le Maire

Hugues RONDEAU